



Programme et Équipement Prioritaire de Recherche

Risques (IRiMa) – PC INTERRISK

« Appel 2026 à mobilité
des jeunes chercheurs
du PEPR Risques »

« PEPR-IRIMA - Call 2026
Mobility for young researchers
of the PEPR Risques»

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **02/02/2026 à minuit** (heure de Paris).
The call for projects is open until midnight (Paris time) on November 24th, 2025.

OUVERTURE DE L'APPEL PROLONGÉE JUSQU'AU LUNDI 2 FEVRIER 2026
CALL FOR APPLICATIONS EXTENDED UNTIL MONDAY, FEBRUARY 2, 2026

Adresse de consultation / Consultation address

<https://www.pepr-risques.fr/fr/appel-projets-de-mobilite-pour-jeunes-scientifiques>

Résumé

Le Programme de recherche Risques, piloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble-Alpes, a pour objectif de formaliser une « science des risques » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes et leurs impacts dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Pour cela, il met en œuvre une série de recherches et d'expertises (d'observation, d'analyse, d'aide à la décision...) pour accélérer la transition vers une société capable de faire face à un ensemble de menaces (hydro-climatiques, telluriques, technologiques, sanitaires, couplées), de s'adapter et d'être plus résiliente et plus soutenable.

Pour faire face à ce défi, accru par le dérèglement climatique, il est nécessaire de consolider, de stimuler et coordonner l'effort de recherche national. L'approche choisie, holistique et intégrative des savoirs, fédère les géosciences, les sciences du climat et de l'environnement, l'ingénierie, les sciences des données et du numérique, ainsi que les sciences humaines et sociales. Il s'agit donc d'engager un effort inédit en France de convergence des synergies par la capitalisation des connaissances et le développement d'approches méthodologiques inter et transdisciplinaires de manière à mieux détecter, comprendre, quantifier, anticiper et gérer les risques et les catastrophes, dans toute leur complexité. Le Programme de recherche Risques est structuré en six axes scientifiques dont les problématiques ont permis de lancer huit projets ciblés :

- Les axes 1 et 2 sont dédiés aux enjeux méthodologiques transversaux : ils construisent les fondements méthodologiques de cadres conceptuels et d'outils opérationnels qui rassembleraient tous les cheminements possibles de la donnée à la décision avec une complexité et une nature adaptative selon le contexte et en prenant en compte l'enjeu socio-économique avec donc une forte pertinence pour les décideurs.
- Les axes 3 à 5 sont dédiés aux enjeux propres à des bassins à risques particuliers (montagne, littoral, outre-mer, zones industrielo-urbaines) : comment se déploient les différents risques (naturels, environnementaux, technologiques, sanitaires, biologiques) et superposées sur certains territoires, entraînant parfois des effets en cascade.
- L'axe 6 se concentre sur le développement des plateformes d'infrastructures nécessaires, avec un accent particulier sur l'interopérabilité.

L'objectif de cet appel est de proposer une aide à la mobilité internationale aux jeunes chercheurs du PEPR Risques.

L'appel se déroulera en deux phases : 1) le dépôt d'une lettre d'intention argumentée décrivant le projet de mobilité de l'étudiant et le lien avec ses travaux de recherche 2) la sélection des lettres soumises qui bénéficieront de l'aide allouée par le Projet Ciblé INTERRISK du Programme Risques.

Les bénéficiaires potentiels de l'aide sont prioritairement les doctorants du programme Risques engagés dans leur seconde année de thèse en 2026. Les demandes des autres doctorants et des postdoctorants seront étudiées en seconde intention.

Mots-clés

Risques naturels et technologiques, risques climatiques, vulnérabilités, anticipation, gestion et réduction des catastrophes, adaptation, impacts socio-économiques, rôle des acteurs publics et privés, science participative, modèles et algorithmes pour la gestion des risques et des crises.

Dates importantes

Clôture de l'appel

Les éléments du dossier de dépôt doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant le :

Lundi 02 février 2025 à minuit (heure de Paris)

sur le formulaire :

<https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/apps/forms/embed/jHWoinpkdXfrCFgDCRNzb42d>

Contact

sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de dépôt des dossiers :

<https://www.pepr-risques.fr/fr/appel-projets-de-mobilite-pour-jeunes-scientifiques>

Pour toute question : sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Table des matières

Résumé	3
Mots-clés	3
Dates importantes	4
Contact.....	4
1. Contexte et objectifs de l'appel.....	6
1.1. Contexte	6
1.2. Objectifs de l'appel	7
1.3. Calendrier	7
1.4. Rôle des directeurs du PEPR.....	7
2. Thématiques de l'appel et propositions attendues	7
2.1. Thématiques.....	7
2.2. Principales caractéristiques des propositions.....	7
2.3. Rôle des participants.....	8
3. Examen des propositions	8
3.1. Critères de recevabilité	9
3.2. Critères d'analyse des propositions	9
3.3. Critères d'évaluation de la proposition pour financement	9
4. Dispositions générales.....	10
4.1. Financement.....	10
4.2. Science ouverte	10
5. Modalités de dépôt	11
5.1. Contenu du dossier de dépôt.....	11
5.2. Procédure de dépôt	11
5.3. Conseils pour le dépôt	12

1. Contexte et objectifs de l'appel

1.1. Contexte

Le programme de recherche PEPR Risques (IRiMa), co-piloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble-Alpes, a pour objectif de formaliser une « science des risques » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes, et leurs impacts dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Pour cela, il met en œuvre une série de recherches et d'expertises (d'observation, d'analyse, d'aide à la décision ...) pour accélérer la transition vers une société capable de faire face à un ensemble de menaces (hydro-climatiques, telluriques, technologiques, sanitaires, couplées), de s'adapter et d'être plus résiliente et plus soutenable.

Dans ce contexte, il existe en effet une demande croissante de sécurité des citoyens et des acteurs socio-économiques. Sur la période 1999-2018, la France est le 15e pays le plus affecté au monde par les catastrophes (GermanWatch, 2019). Pour faire face à ce défi, accru par le dérèglement climatique, il est nécessaire de consolider, de stimuler et coordonner l'effort de recherche national. L'approche choisie, holistique et intégrative des savoirs, fédère les géosciences, les sciences du climat et de l'environnement, l'ingénierie, les sciences des données et du numérique, ainsi que les sciences humaines et sociales. Ces disciplines sont aujourd'hui fortement impliquées dans ces problématiques, mais travaillent encore trop souvent en silos, sans interaction directe avec la société. Il s'agira d'engager un effort inédit en France de convergence des synergies par la capitalisation des connaissances et le développement d'approches méthodologiques inter- et transdisciplinaires : de construire ensemble des connaissances et des nouveaux outils innovants de manière à mieux détecter, comprendre, quantifier, anticiper et gérer les risques et les catastrophes, dans leur complexité (événements extrêmes, poly-crises, risques multiples et non-stationnaires, couplage et effets en cascade, dynamiques multi-échelles, mieux prendre en compte les enjeux humains et socio-économiques, etc.).

Le programme Risques (IRiMa) est structuré en six axes scientifiques :

- Les axes 1 et 2 sont dédiés aux enjeux méthodologiques transversaux : ils construisent les fondements méthodologiques de cadres conceptuels et d'outils opérationnels qui rassembleraient tous les cheminements possibles de la donnée à la décision avec une complexité et une nature adaptative selon le contexte et en prenant en compte l'enjeu socio-économique- avec donc une forte pertinence pour les décideurs.
- Les axes 3 à 5 sont dédiés aux enjeux propres à des bassins à risques particuliers (montagne, littoral, outre-mer, zones industrialo-urbaines) : comment se déploient les différents risques (naturels, environnementaux, technologiques, sanitaires, biologiques) et superposées sur certains territoires, entraînant parfois des effets en cascade.
- L'axe 6 se concentre sur le développement des plateformes d'infrastructures nécessaires, avec un accent particulier sur l'interopérabilité.

Ces axes scientifiques ont donné naissance à huit projets ciblés qui sont en phase de démarrage (<https://www.pepr-risques.fr/fr>) :

- Chaires collaboratives ;
- Risques en milieu montagneux ;
- Risques en domaines littoraux ;
- Risques en outre-mer ;
- Risques en cascade Naturels-Technologiques ;
- Risques et sociétés ;
- Plateformes intégratives ;
- Actions internationales.

L'appel à manifestation d'intérêt du programme Risques lancé en 2024 a permis la mise en place d'un projet supplémentaire dédié aux risques hydro-climatiques.

Par ailleurs, les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2025 viendront compléter les activités de recherche du programme.

Le présent appel contribuera à la valorisation des travaux de recherche conduits au sein des différents projets du programme Risques et contribuera à la formation à la recherche des jeunes chercheurs en sciences des risques du programme à travers un soutien à leur mobilité internationale au cours de leur contrat.

1.2. Objectifs de l'appel

L'objectif de cet appel à mobilité est d'offrir une ouverture internationale aux jeunes chercheurs du programme Risques et de favoriser leur insertion professionnelle (post-doc, carrière internationale...) à travers un soutien financier ouvert aux doctorants et post-doctorants du programme (hors thèses en co-tutelle du programme Risques) avec toutefois une priorité pour les doctorants en deuxième année sur l'année universitaire 2025-2026.

Chaque année un-e ou plusieurs doctorants-es/post-doctorants du programme Risques pourront bénéficier une fois de ce soutien pour 3 à 6 mois de mobilité avec une aide plafonnée à 1800 euros mensuels pour contribuer au financement de leur séjour (voyage aller-retour de la mobilité et logement sur place).

Les propositions devront se positionner sur les thèmes de recherche du programme définis dans les différents projets ciblés et dans le cadre de l'AMI et de l'AAP du PEPR Risques.

1.3. Calendrier

L'appel est annuel et aura lieu tous les ans en octobre.

Ouverture de l'appel 2026 : **10 octobre 2025**

Fermeture du serveur en ligne : **24 novembre 2025 à minuit (horaire Paris)**

Le jury de sélection se réunira en décembre **2025**

1.4. Rôle des directeurs du PEPR

Les directeurs de programme sont en charge de la préparation du texte de l'appel, de son contenu et de ses objectifs. Ils sont garants de sa cohérence avec l'objectif général du programme et avec les activités des projets ciblés.

Les directeurs de programme organisent la relecture des propositions et assurent la sélection des propositions lauréates avec l'appui des membres du comité de pilotage du projet ciblé INTERRISK à partir des propositions déposées à l'échéance de l'appel.

Le coordinateur du PC INTERRISK suit le financement des missions financées et rapporte son déroulement selon les critères établis dans le système qualité du programme.

2.Thématiques de l'appel et propositions attendues

2.1. Thématiques

Contexte et champ : les propositions de mobilité doivent s'inscrire dans le contexte du contrat de recherche du chercheur postulant, signé au sein du PEPR Risques.

Attendus : contribuer à la formation des jeunes chercheurs du programme et à leur ouverture vers les réseaux de recherche internationaux ; étayer les connaissances scientifiques des domaines de chacun et amplifier le rayonnement à l'international des équipes du programme Risques.

2.2. Principales caractéristiques des propositions

La demande de mobilité devra être consacrée à **des questions de recherche propres aux travaux de recherche en cours du candidat**, présentes dans les actions de recherche existantes au sein du PEPR Risques : projets ciblés du programme, autres PEPR, projets de l'AMI et de l'AAP Génériques du programme Risques ...

La durée de la mobilité financée sera de **3 à 6 mois consécutifs pour un montant mensuel maximum de 1800 euros, modulé en fonction du niveau de vie de la destination**. La mobilité devra avoir lieu entre mars 2026 et mars 2027.

Les critères sont les suivants :

- Mobilité prioritairement en Europe
- Être en 2^e année de thèse au sein du programme Risques lors de la mobilité. Sauf cas particulier faisant l'objet d'une justification argumentée, les candidatures des doctorants de première et troisième année, ainsi que les post-doctorants ne sont pas les cibles prioritaires de cet appel.

- Cohérence et qualité du projet de mobilité du jeune chercheur par rapport à son travail de recherche mené au sein du programme Risques, intérêt pour son projet professionnel ...
- Avis du directeur-trice de l'unité de recherche du candidat sur l'importance de cette collaboration internationale pour le laboratoire (et classement des différentes demandes du laboratoire s'il y a lieu)
- Retombées attendues en termes de rayonnement international pour le programme Risques
- Réalisme du budget présenté : faire apparaître l'ensemble des cofinancements demandés s'il y a lieu.

2.3. Rôle des participants

L'élaboration d'une proposition soutenue par l'équipe d'encadrement du jeune chercheur est nécessaire. La recherche de financements complémentaires est vivement encouragée. Le lauréat sera en charge d'organiser ses missions en lien avec les services supports de la Direction de la recherche et de l'Innovation de l'Université Grenoble Alpes selon les règles définies par l'université, dans la limite du budget alloué.

Tout budget non consommé après le retour du jeune chercheur sera réaffecté au budget du PC INTERRISK pour la dotation de l'appel de l'année suivante.

Tout dépassement budgétaire sera à la charge exclusive du jeune chercheur et lui sera facturé.

A leur retour, les lauréats devront fournir un cours rapport scientifique d'une page sur leur mobilité.

3. Examen des propositions

Les principales étapes de la procédure de l'appel sont les suivantes :

- **Dépôt des propositions sur le site dédié du programme Risques.** Chaque proposition est portée par un jeune chercheur en contrat avec le PEPR Risques.
- **Examen de la recevabilité** des dossiers par la direction du programme Risques, selon les critères explicités au § 3.1 ;
- **Sélection et annonce de la proposition lauréate** par la direction du programme Risques.

Les propositions déposées pour cet appel devront développer les points suivants :

- **Description de votre séjour (formulaire en ligne)**
 - Pays, intitulé des laboratoires de départ et d'accueil, coordonnées du ou des directeurs de thèse du candidat ou de l'encadrant de post-doc, coordonnées du chercheur assurant l'accueil dans le laboratoire étranger ;
 - Titre de la recherche en cours (sujet de thèse ou de postdoctorat) ;
 - Mots clés de la recherche (5 maximum) ;
 - Calendrier du séjour (prévoir un délai suffisant, notamment pour un séjour hors CE, enquête FSD éventuelle)
 - Budget prévisionnel du séjour et éventuels co-financement(s) envisagé(s)
- **Documents à joindre à votre demande :**
 - CV du candidat ;
 - Description du projet de mobilité, intérêt pour les travaux du jeune chercheur/pour son projet professionnelle, cohérence du séjour avec le projet de recherche du jeune chercheur, retombées attendues et rayonnement international pour le programme (2 pages maximum) ;
 - Contrat de recherche : attestation d'inscription en thèse /copie de la première page du contrat postdoc ;
 - Lettre d'accueil précisant la nature et de la durée du séjour et comportant obligatoirement le visa du directeur-trice du laboratoire d'accueil ;
 - Validation des encadrants scientifiques : courriers descriptifs du séjour envisagé signés par et avec les avis motivés du/des directeur-trice(s) de thèse ou encadrant-e de postdoctorat.

L'analyse et la sélection des propositions seront confiées au(x) directeur(s) du programme Risques et au Comité de pilotage du projet ciblé INTERRISK.

3.1. Critères de recevabilité

- Être engagé dans une thèse ou dans un contrat postdoctoral (co)financé par le programme PEPR Risques (hors les 6 cotutelles du WP1 INTERRISK) ;
- Motiver la demande et disposer d'une lettre d'accueil dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche étranger (prioritairement européen) ;
- Inscription en 2e année de thèse (de préférence) lors de la mobilité ;
- La mobilité doit avoir lieu dans l'année qui suit l'appel, de mars 2026 à mars 2027 ;
- Un cofinancement du séjour est un plus ;
- Chaque lettre de proposition doit être déposée sur le site de dépôt dédié du Programme Risques avant la date et l'heure de clôture de l'appel ;
- Chaque lettre doit être impérativement au format PDF non protégé et ne pas dépasser 2 pages (taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent). Tout document dépassant 2 pages rendra automatiquement le dossier non recevable.

Exclusions :

- Sont exclues les propositions qui ne comporteront pas : le visa des directeur·trices de thèse ou de votre encadrant-e de postdoctorat, du directeur du laboratoire français, la lettre d'accueil du laboratoire étranger signée par son directeur et une attestation d'inscription en thèse ou la copie du contrat de post-doctorat.
- Sont exclues également les propositions qui causeraient un préjudice important du point de vue de l'environnement (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.

3.2. Critères d'analyse des propositions

- La proposition doit entrer dans le champ de l'appel décrit au § 2.1 ;
- Le projet de mobilité déposé doit répondre à une question de recherche portée par l'expertise du jeune chercheur proposant et être en cohérence avec son travail de recherche au sein du programme Risques ;
- Le chercheur proposant doit être financé par le PEPR Risques.

3.3. Critères d'évaluation de la proposition pour financement

Pour l'évaluation des propositions, les critères d'évaluation sont donnés **à titre indicatif pour orienter les candidats** lors de la rédaction de leur dossier.

1) Excellence et ambition :

- Excellence scientifique et qualité du projet de mobilité du jeune chercheur ;
- Ambitions liées à cette mobilité ;
- Pertinence du projet de mobilité par rapport aux objectifs de recherche et/ou au projet professionnel du jeune chercheur, insertion dans les thèmes de recherche du PEPR Risques ;
- Avis du directeur·trice de l'unité de recherche du jeune chercheur sur l'importance de cette collaboration internationale pour le laboratoire (et classement des différentes demandes du laboratoire s'il y a lieu).

2) Impact et retombées

- Retombées attendues en termes pour le projet de recherche du jeune chercheur, intérêt pour les 2 laboratoires concernés ;
- Qualité du budget présenté (honnête et équilibré) ;
- Contribution au développement de la recherche engagée et du réseau de recherche international RISQUES en France ;
- Stratégie de diffusion et de valorisation du séjour et des démonstrations scientifiques, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique.

4. Dispositions générales

4.1. Financement

Les appels financés au titre du PEPR Risques présentent un caractère exceptionnel et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Les dépenses éligibles sont précisées dans le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'action PEPR. L'intervention publique s'effectue notamment dans le respect des articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et des régimes cadres d'aides d'Etat afférents, ainsi que des encadrements temporaires en vigueur. Le soutien financier sera apporté sous la forme de frais de mission, dont le décaissement est effectué par un des établissements partenaires du Projet Ciblé INTERRISK, en l'occurrence l'Université Grenoble Alpes, selon les règles de l'établissement.

La dotation permet de couvrir le transport et l'hébergement sur place uniquement, dans la limite d'un soutien à hauteur de 1800 euros par mois, soutien qui pourra être modulé en fonction du niveau de vie du pays d'accueil. Elle est définie pour 3 mois minimum et 6 mois maximum.

Le financement alloué représente des moyens supplémentaires destinés à des actions de mobilité des jeunes chercheurs du programme.

Cette dotation n'est ni versée au jeune chercheur, ni à son laboratoire. La procédure mise en œuvre est une prise en charge directe des frais à hauteur du coût réel du voyage et du logement.

Les billets de transport seront impérativement émis auprès de l'Université Grenoble Alpes 2 mois minimum avant la date du déplacement, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux, pour des mobilités programmées à partir de mars 2026.

Aucun autre frais (achat de PC ou d'équipement notamment) ne pourra être pris en charge.

Un court rapport de mission d'une page sera demandé au retour de la mobilité.

4.2. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention du PC INTERRISK s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès ;
- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹ ;
- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteur.e.s sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

Les lauréats s'engagent :

- à ce que le texte intégral des publications scientifiques élaborées dans le cadre du financement soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication ;
- à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues. Dans le cas présent, il s'agira de mentionner le code ANR du PC INTERRISK ANR-22-EXIR-0009 et celui du projet ciblé d'appartenance du contrat de recherche.

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

¹ Définition d'accord dit transformant ou journal transformatif : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

5. Modalités de dépôt

5.1. Contenu du dossier de dépôt

Le dossier de dépôt devra comporter l'ensemble des éléments demandés (point 3. Examen des propositions - page 8). Il devra être déposé avant la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Important

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées page 4

Le dossier devra être déposé sur le site de dépôt dont l'adresse est mentionnée page 4. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Le dossier de dépôt complet est constitué d'un formulaire à compléter en ligne et de documents en format pdf à joindre en fin de formulaire dans les champs requis. Le dépôt en ligne se fait en une fois. Il est important de vérifier et préparer les documents demandés en amont de la soumission.

- **Formulaire en ligne (description de votre séjour)**

- Pays, intitulé des laboratoires de départ et d'accueil, coordonnées du ou des directeurs de thèse du candidat ou de l'encadrant de post-doc, coordonnées du chercheur assurant l'accueil dans le laboratoire étranger ;
- Titre de la recherche en cours (sujet de thèse ou de postdoctorat) ;
- Mots clés de la recherche (5 maximum) ;
- Calendrier du séjour (prévoir un délai suffisant, notamment pour un séjour hors CE, enquête FSD éventuelle) ;
- Budget prévisionnel du séjour et éventuels co-financement(s) envisagé(s).

- **Documents à joindre dans les champs dédiés du formulaire :**

- CV du candidat ;
- Description du projet de mobilité, intérêt pour les travaux du jeune chercheur/pour son projet professionnelle et cohérence du séjour avec le projet de recherche du jeune chercheur, retombées attendues et rayonnement international pour le programme (2 pages maximum) ;
- Contrat de recherche : attestation d'inscription en thèse /copie de la première page du contrat postdoc ;
- Lettre d'accueil précisant la nature et de la durée du séjour et comportant obligatoirement le visa du directeur-trice du laboratoire d'accueil ;
- Validation des encadrants scientifiques : courriers descriptifs du séjour envisagé signés par et avec les avis motivés du/des directeur-trice(s) de thèse ou encadrant-e de postdoctorat.

Le formulaire de dépôt est accessible à partir de la page web de publication du présent appel à projets (<https://www.peprisques.fr/fr/appel-projets-de-mobilite-pour-jeunes-scientifiques>).

5.2. Procédure de dépôt

Les documents du dossier de dépôt devront être transmis par le jeune chercheur responsable du projet :

SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- Avant la date de clôture du présent appel à projets,
- Sur le site web de dépôt selon les recommandations en 5.3.
- En confirmant votre dépôt par mail à sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Seule la version électronique des documents de dépôt présente sur le site de dépôt à la clôture de l'appel à projets est prise en compte pour l'évaluation.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION sous forme électronique sera envoyé au jeune chercheur responsable de la soumission lors du dépôt des documents.

5.3. Conseils pour le dépôt

Il est fortement conseillé :

- De ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de dépôt est impératif) ;
- De vérifier avant leur téléchargement que les documents déposés dans le formulaire en ligne soient complets et correspondent aux éléments attendus ;
- De consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 1, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- De contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 4 du présent document.

Contact

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne...) pourront être obtenus par courriel :

sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr



APPEL Mobilité jeunes chercheurs INTERRISK
2026

